



AVIS PUBLIC

DEMANDE D'USAGES CONDITIONNELS

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension statuera sur une demande d'usages conditionnels relativement aux activités prévues pour la période estivale 2008 au 2345, rue Jarry Est.

Les usages demandés sont les suivants :

- activité pédagogique de protection de l'environnement (extérieur d'un bâtiment);
- fête populaire (extérieur d'un bâtiment);
- spectacle d'arts de la scène, dans le cadre d'une activité communautaire et socioculturelle (extérieur d'un bâtiment);
- spectacle de cirque (extérieur d'un bâtiment);
- restaurant, comme usage complémentaire à une activité autorisée (extérieur d'un bâtiment);
- débit de boissons alcooliques, comme usage complémentaire à une activité autorisée (intérieur et extérieur d'un bâtiment).

en vertu de l'article 665.5 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension (01-283).

Des conditions peuvent s'ajouter à l'autorisation de ces usages, celles-ci pouvant porter notamment sur la durée et la fréquence des usages.

Toute demande d'information peut être acheminée au bureau d'arrondissement, situé au 529, rue Jarry Est, 3^e étage, aux heures ordinaires d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 9 h à 17 h (dossier 1082799010).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **6 mai 2008, à la Maison du citoyen, située au 7501, rue François-Perrault, Montréal.**

Montréal, le 20 avril 2008.

La secrétaire d'arrondissement
Me Danielle Lamarre Trignac